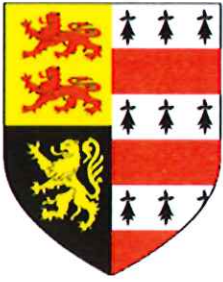


ARRETE MUNICIPAL N°2025/133



ARRETE PORTANT ORGANISATION D'UN VIDE – MAISON – 2 Route de la Farge

Vu la Loi de décentralisation du 2 mars 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R321-9,

Vu la demande en date du 10/09/2025, par laquelle Monsieur Philippe CHAUMEIL 3 Route de la goutte 19260 TREIGNAC, sollicite l'autorisation d'organiser un vide maison sise 2 Route de la Farge 19370 CHAMBERET

Considérant que ladite vente a lieu sur le domaine privé,

ARRETE

ARTICLE 1: Le 13/09/2025 et le 14/09/2025, Monsieur Philippe CHAUMEIL, est autorisé à organiser un vide maison, 42 Route de la Farge 19370 CHAMBERET

ARTICLE 2: La vente au déballage se déroulera les le 13/09/2025 et le 14/09/2025 de 9h à 19h.

ARTICLE 3: Monsieur Philippe CHAUMEIL est autorisé à apposer des affiches publicitaires à proximité du domicile, sur le domaine public communal, afin que les acheteurs potentiels puissent localiser la vente. Ces affiches devront être retirées dès le fin de la manifestation.

ARTICLE 4: La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à CHAMBERET, le 10 septembre 2025

Le Maire
Bernard RUAL

